

République de Côte d'Ivoire

Union Discipline Travail

Ministère de l'Education Nationale

Ministère de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Plan d'actions à moyen terme du secteur de l'éducation

Octobre 2009

SOMMAIRE

NB : Les numéros des fiches correspondent au plan du CDMT.

Présentation du plan d'actions à moyen terme du secteur de l'éducation.	3
11. Améliorer l'accès au préscolaire.	7
121 122 Construction et réhabilitation de salles de classe.	8
123. Stimulation de la demande d'éducation.	10
125. Recrutement et formation initiale d'instituteurs.	13
126. Offres alternatives	16
131. Rénovation des conditions d'entrée au premier cycle du secondaire.	18
132. Réorganisation du premier cycle de l'enseignement secondaire, de ses modalités et contenus d'enseignement.	20
133 / 134. Recrutement et formation des enseignants polyvalents de collège.	23
137 Modalités d'évaluation et certification des acquis des élèves en fin de premier cycle secondaire.	25
221. Evaluations standardisées régulières du niveau d'acquisition des élèves du primaire.	27
222. Réduction des redoublements à l'école primaire.	28
225. Formation continue des enseignants.	30
311. Gestion des ressources humaines : amélioration de l'affectation des enseignants sur tout le territoire.	32
321. Amélioration de la gouvernance financière.	34
322. Allocation des ressources financières aux écoles.	36
331 à 334 Monitoring des carrières scolaires.	38
34. Renforcements de capacités de l'administration scolaire.	40
41. Le cadre institutionnel de l'enseignement technique et professionnel, et les partenariats avec les acteurs de l'économie ivoirienne.	42
42. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle.	44
43. Amélioration de l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle.	46
44. Mise en place de la stratégie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.	48
51. Diversification de l'offre de l'enseignement supérieur, et régulation des flux et spécialités.	49
52. Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de l'adaptation des formations aux demandes du marché du travail.	50
7. Alphabétisation.	51
Arrangements institutionnels	52

Présentation du plan d'actions à moyen terme du secteur de l'éducation.

Le plan sectoriel s'inscrit dans une démarche sectorielle d'analyse, de partage et de programmation.

La Côte d'Ivoire a repris en 2008 un processus déjà initié huit ans auparavant, mais qui avait été interrompu en 2002 du fait des événements politiques que traversait le pays.

Un rapport d'état du système éducatif ivoirien (RESEN) a été publié en mai 2009. Ce RESEN, mené selon une méthodologie d'analyse sectorielle désormais classique, permet de situer les principales caractéristiques du système éducatif, de sa gestion, de ses financements et de ses résultats, et de les comparer avec les mêmes analyses menées dans de nombreux autres pays d'Afrique sub-saharienne.

A la suite de cette analyse, un travail de recherche a réuni les trois ministères en charge du secteur (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Enseignement Supérieur) autour d'un modèle de simulation. Ce travail a permis d'arrêter les grandes orientations d'un scénario de développement qui doit permettre à la Côte d'Ivoire d'approcher la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2020. Ces orientations ont été identifiées lors d'un atelier à Paris en mai 2009, auquel participaient des délégations des trois ministères, chaque délégation étant conduite par le Directeur de Cabinet du Ministre.

Le scénario retenu a fait l'objet d'une description détaillée dans une note de cadrage de juin 2009, puis d'une lettre de politique sectorielle.

A la même période, la Côte d'Ivoire est en train d'élaborer son document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Les aspects sectoriels du DSRP sont nourris par les équipes qui participent à l'élaboration du plan stratégique de l'éducation. Ceci garantit, au delà de la cohérence d'ensemble de tous ces documents, un partage très large des options stratégiques retenues et travaillées par le secteur de l'éducation

C'est sur la base de cet ensemble de travaux que la rédaction du présent plan d'actions à moyen terme a pu être entreprise, en parallèle avec la réalisation d'un CDMT sectoriel.

L'élaboration de ce plan à moyen terme a mobilisé des équipes des trois ministères entre le mois d'août et le mois d'octobre 2009, sous la forme de commissions successives réunissant, chaque jour, plusieurs services, directions ou établissements rattachés. Des comptes-rendus de chacune de ces séances ont été établis par des rapporteurs, et approuvés à chaque fois au début de la séance suivante.

Le plan à moyen terme marque des options stratégiques de base, définit des activités indispensables, et prépare des réformes inscrites dans un terme plus long.

Ce plan d'actions à moyen terme est bâti autour de trois idées :

1°) il marque des options stratégiques pour le long terme, dont certaines sont nouvelles en Côte d'Ivoire.

Au titre de ces options fortes, on peut citer :

- une priorité marquée pour le développement du cycle primaire, en termes d'accès, de rétention et de qualité. L'orientation vers l'achèvement universel (contre un taux actuel encore inférieur à 50 %) suppose des politiques d'expansion très ambitieuses, qui n'avaient jamais été à l'ordre du jour avec une telle ampleur auparavant en Côte d'Ivoire ;
- une évolution importante dans les recrutements d'enseignants, limités désormais pour le primaire à un recrutement d'instituteurs adjoints, de façon à maîtriser la croissance de la masse salariale. Ce point également marque une évolution importante au regard des politiques antérieures ;
- la décision de ramener le taux de redoublement à moins de 10 % ;
- l'apparition de certaines politiques ciblées en faveur des populations les plus pauvres ou les plus éloignées de l'école ;
- le renforcement de la gestion par l'immatriculation des élèves du primaire et par la codification de l'ensemble des postes sur lesquels on peut affecter des fonctionnaires ;
- le choix de la polyvalence pour les enseignants du premier cycle secondaire, de façon à permettre l'expansion des collèges en milieu rural.

Il faut ici souligner que ces décisions ne vont pas toujours de soi en Côte d'Ivoire. La réorientation du système éducatif vers plus d'équité et vers des pratiques à la fois moins sélectives et moins coûteuses constitue un changement profond, dont il faut mesurer l'ampleur à la lumière des politiques suivies pendant les décennies passées.

2°) Il prévoit des financements pour des activités dont la nécessité ne fait pas de doute

- soit qu'il s'agisse de développer l'accès (plan massif de constructions de salles de classes et de recrutement d'enseignants) ou de renforcer la qualité (évaluations du niveau académique formations lourdes d'enseignants) et la gestion (applications informatiques de gestion, rénovation de procédures) ;
- soit qu'il s'agisse de préserver des structures ou des fonctions indispensables, et qui sont aujourd'hui dans un état matériel critique (renforcements administratifs et matériels de la DRH et de la DECO, réhabilitations de bâtiments de formation).

3°) Il prévoit enfin un certain nombre d'activités préparatoires ou expérimentales, dont le résultat permettra d'éclairer ou de préciser des choix à opérer d'ici trois ans.

C'est le cas :

- de la réforme du premier cycle secondaire, pour laquelle des études et des recherches préalables sont indispensables ;
- de la réorientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, en direction du développement des partenariats avec le secteur privé productif et des offres nouvelles de formations en alternance, à coûts maîtrisés, destinées aux jeunes issus du cycle primaire et n'ayant pas accédé au premier cycle secondaire.

Ces trois idées maîtresses inspirent l'ensemble du plan à moyen terme. Celui-ci constitue donc une première étape d'un processus qui reste, en partie, en cours d'élaboration. Il garantit qu'aucune dépense ne sera faite dans un sens qui serait contraire aux indications de la note de cadrage et de la lettre de politique sectorielle, et il anticipe des évolutions ultérieures qui ont besoin d'un temps long pour se préparer et se mettre en place de façon adéquate.

Le plan à moyen terme est bâti en fonction des perspectives existantes pour son exécution.

Enfin, toutes les options et les activités retenues dans ce plan ont été interrogées au regard des possibilités d'exécution aujourd'hui existantes dans le pays. Le pragmatisme a présidé à la réflexion sur les modes de mise en œuvre des options stratégiques.

Pour certaines parties du programme, l'option a été de renforcer les structures existantes, de les étendre et de les transformer à la marge. Par exemple, le réseau des CAFOP reste en charge de la formation initiale des maîtres du premier degré, les CAFOP seront rénovés, deux nouveaux CAFOP, seront construits, et le système de l'internat, qui était devenu plus un handicap qu'un atout dans le dispositif, sera abandonné.

Dans d'autres domaines, des procédés nouveaux seront appelés à multiplier les capacités d'exécution en s'ajoutant aux procédés anciens. Ainsi, pour les constructions de salles de classes, il sera fait appel aux techniques de la mise en œuvre communautaire, qui a fait ses preuves dans d'autres pays, tout en conservant les procédés déjà existants de maîtrise d'ouvrage pour les constructions en milieu urbain ou techniquement complexes.

Le calendrier de mise en œuvre de ce plan à moyen terme suppose que des ressources additionnelles extérieures (IMOA) seront disponibles dans le courant de l'année civile 2010. C'est la raison pour laquelle les activités que la Côte d'Ivoire soumet à ce financement sont supposées démarrer à la rentrée scolaire de septembre 2010.

Toutefois, l'année scolaire 2009-2010 voit déjà démarrer

- les activités financées sur ressources nationales ;

- des activités de préparation, comme par exemple l'identification précise des chantiers de construction et de réhabilitation, de façon à ce que les marchés puissent être lancés dès la réception des financements.

11. Améliorer l'accès au préscolaire.

L'accueil du jeune enfant ne se fait pas en milieu scolaire avant cinq ans. Des classes de grande section pour les enfants de cinq ans seront progressivement implantées dans les écoles primaires publiques, et en priorité en milieu rural et pour les populations défavorisées.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La politique de la petite enfance (jusqu'à l'âge de cinq ans) relève d'autres départements ministériels que l'éducation nationale. La volonté ivoirienne est de développer l'éducation parentale pour les enfants de zéro à trois ans, puis l'accueil dans des structures communautaires encadrées des enfants de trois à cinq ans.

Le Ministère de l'Education Nationale entend développer l'accueil des enfants de cinq ans en milieu scolaire dans des classes de « grande section » implantées dans les écoles publiques. Cet accueil doit favoriser la scolarité ultérieure de l'enfant, et permettre d'éviter des inscriptions trop précoces en CP1. Son développement vise en priorité le milieu rural et les populations défavorisées.

Mesures opérationnelles immédiates.

Afin de développer son offre d'accueil en grande section des enfants de cinq ans, le MEN, dès le démarrage de la mise en œuvre du plan stratégique

- détermine la carte des écoles prioritaires pour l'implantation de ces classes
- introduit dans les curricula des élèves maîtres (CAFOP) les modules nécessaires
- développe les matériels didactiques adaptés à la grande section

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
Etablissement de la carte des écoles prioritaires pour l'implantation de grandes sections, et intégration aux prévisions de constructions de salles de classe	DIPES DELC DRENS	1 ^{er} semestre 2010
Développement de modules spécifiques pour la formation des maîtres dans les CAFOP	DPFC	1 ^{er} semestre 2010
Développement des matériels didactiques adaptés	DPFC	2011

121 122 Construction et réhabilitation de salles de classe.

La nécessité d'accroître le rythme des constructions et réhabilitations scolaires, ainsi que de ramener les coûts unitaires à un niveau soutenable, mène le ministère à multiplier les procédés de maîtrise d'ouvrage et à en employer de nouveaux.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La question de la construction et de la réhabilitation de salles de classes se pose autour de quatre enjeux :

- les besoins générés par l'expansion du système (environ 1500 salles de classes neuves par an les trois premières années, pour le seul cycle primaire, puis 2000 par an) sont très supérieurs au rythme de construction que connaît aujourd'hui la Côte d'Ivoire
- les coûts unitaires de construction doivent être réduits, ils s'établissent aujourd'hui à un niveau qui ne permettrait pas l'expansion nécessaire des capacités d'accueil
- les collectivités territoriales ont aujourd'hui compétence en matière de construction et réhabilitation scolaire¹, mais n'ont pas encore d'expérience en la matière et peinent à se conformer à la planification du MEN
- le MEN ne dispose pas d'une information exhaustive, exploitable techniquement, et à jour, sur l'état du patrimoine bâti.

La stratégie nationale programme les constructions et réhabilitations que le modèle de simulation (scénario 4) a identifiées comme nécessaire à l'expansion de l'offre. Pour atteindre ce résultat, le MEN mobilisera de nouveaux procédés de maîtrise d'ouvrage adaptés à la construction en milieu rural et propres à contenir les coûts dans la limite du soutenable, tout en permettant une forme d'association avec les autorités décentralisées.

Mesures opérationnelles immédiates.

En ce qui concerne les besoins de réhabilitation, le MEN mandatera en 2009 – 2010 (financement PASEF) des bureaux d'études techniques sur l'ensemble du territoire ivoirien, aux fins de collecter des informations techniques à jour sur les besoins de réhabilitation des écoles. La DIPES établira la liste des sites prioritaires, en fonction des taux d'accès et d'achèvement, et les dossiers techniques d'appel d'offres correspondant à ces sites seront alors établis en fonction des données produites par les bureaux d'études. De cette façon, les marchés de réhabilitation pourront être lancés dès l'obtention des financements du fonds catalytique de l'initiative Fast-Track.

L'amélioration de l'équipement des écoles en eau potable et en toilettes sera également recherché, dans la mesure où l'on sait que ces équipements sont en relation avec la rétention des filles.

¹ Décret d'application de la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003.

Pour les constructions nouvelles,

- les chantiers en milieu urbain, les constructions de collège et les constructions complexes (à étages) seront confiées à des maîtrises d'ouvrage professionnelles (BEP et/ou agences de maîtrise d'ouvrage déléguée).
- pour ces chantiers, les procédés de passation de marchés utilisés par la maîtrise d'ouvrage seront plus ouverts, tandis que le suivi des marchés sera renforcé et les délais de paiement des décomptes aux entreprises raccourcis (ici, attente note BEP)
- pour les constructions en milieu rural, le MEN aura recours à la maîtrise d'ouvrage communautaire, qui a fait ses preuves dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. L'année 2009 – 2010 sera mise à profit pour que les structures d'exécution se familiarisent avec ce procédé et pour préparer sa mise en œuvre effective à compter de fin 2010.
- Pour les initiatives des collectivités locales dans le cadre de leurs nouvelles attributions, le MEN entreprendra des actions de communication au niveau local comme au niveau national, de façon à renforcer l'adéquation entre la carte scolaire et ces initiatives.

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
TDR études techniques sur le patrimoine bâti, comprenant l'état des lieux en matière de points d'eau potable et de blocs sanitaires , sélection des BET	DAF/SDIP, BEP Projet EREAH-BV	3 ^{ème} trimestre 2009
Sélection des sites prioritaires	DIPES	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Etude du procédé de maîtrise d'ouvrage communautaire (voyage d'étude en Mauritanie)	CGS/DAF/SDIP, BEP	1 ^{er} trimestre 2010
Renforcement des capacités de suivi du BEP	BEP	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2010
Etablissement des DAO des premiers chantiers	BEP	3 ^{ème} trimestre 2010
Etablissement des procédures et cahiers techniques nécessaires à la maîtrise d'ouvrage communautaire	BEP	3 ^{ème} trimestre 2010
Communication en direction des collectivités locales sur le respect de la carte scolaire	SCA, DIPES, DREN, IEP	2010

123. Stimulation de la demande d'éducation.

Beaucoup d'enfants ne fréquentent pas l'école, même s'il en existe une à proximité souvent en raison de pauvreté de leur famille. La stratégie entend aider les enfants les plus vulnérables à fréquenter l'école, par des mesures qui diminuent ou compensent les charges des familles.

Problématique et options stratégiques à long terme.

Aujourd'hui, 70 % seulement des enfants ivoiriens en âge d'être scolarisés accèdent effectivement à l'école, et moins de la moitié (46 % en 2007) terminent le cycle primaire. Il a été montré que le défaut de fréquentation scolaire doit moins à des questions d'offre (existence d'écoles et de capacités d'accueil) qu'à des questions de demande (coûts de scolarité trop élevés pour les ménages, manque de confiance ou d'intérêt pour l'école).

La stratégie nationale entend donc développer des actions de nature à stimuler et à soutenir la demande de scolarité des enfants pour lesquels la fréquentation scolaire ne sera pas acquise du seul fait du développement des capacités d'accueil.

Le modèle de simulation a retenu que les actions destinées à soutenir la demande d'éducation des catégories les plus fragiles de la population à cet égard devaient augmenter en masse comme en proportion, de façon à atteindre à l'horizon 2020 la valeur de 3 % des dépenses courantes (ou du coût unitaire récurrent), contre 1 % aujourd'hui.

Le principe directeur de cette catégorie de dépense est son **ciblage** en direction des populations les plus défavorisées. Comme il est malaisé de critérier la pauvreté et la vulnérabilité au niveau d'un individu, et comme il faut éviter, au sein d'une école, la stigmatisation des bénéficiaires des aides, ce ciblage sera opéré par zones, en fonctions d'une combinaison de critères de pauvreté et d'achèvement scolaire.

Il s'agit de dépenses courantes, mais ne comprenant pas de salaires, et leur couverture par des ressources extérieures peut être envisagée.

Les deux outils principaux de la stimulation de la demande scolaire sont :

- les subventions versées aux écoles et permettant d'atteindre la gratuité effective des scolarités pour les familles
- les cantines scolaires.

Mesures opérationnelles immédiates.

a) Subventions aux écoles : une expérimentation de la gratuité effective sur un échantillon test, avec une procédure renouvelée.

Il existe en Côte d'Ivoire un mécanisme permettant le paiement de petites subventions de fonctionnement aux écoles, par l'intermédiaire des comités de gestion (COGES), dont

l'ensemble est fédéré et animé par un service de l'administration centrale, le Service National d'Animation, de Promotion et de suivi des COGES, SNAPS-COGES.

Ce mécanisme ne donne pas satisfaction, et certains abus et détournements sont parfois dénoncés dans la presse.

Le mécanisme de paiement des subventions sera rénové de la façon suivante (voir annexe) :

- paiement direct de la subvention sur un compte bancaire dédié ouvert au nom du COGES
- affichage obligatoire dans l'école du montant versé et de la date de versement
- affichage obligatoire dans l'école des dépenses effectuées par nature, date, montant et nom du fournisseur
- définition d'une liste de dépenses éligibles, et d'une liste d'opérations interdites (interdiction d'effectuer un paiement dont le bénéficiaire serait un fonctionnaire de l'éducation, interdiction d'indemniser les membres du COGES pour leur activité)
- définition d'une procédure pour l'engagement des dépenses
- définition d'une procédure de tenue de comptes
- mandatement d'un cabinet comptable agréé pour un audit permanent des comptes des COGES subventionnés, par roulement.

Le bénéfice de la subvention devra mener l'école à supprimer toute forme de levée de fonds auprès des familles, en relation avec l'entretien courant des bâtiments ou l'acquisition des petits matériels nécessaire à l'enseignement.

Le montant des subventions est déterminé par application d'une formule tenant compte du nombre d'élèves inscrits et du nombre de classes.

La détermination des écoles subventionnées sera opérée par ciblage portant sur un double critère géographique de pauvreté et de taux d'accès/taux d'achèvement.

Une première expérience de trois années sera tentée, sur financement extérieur, pour un groupe de 300 (500 ?) écoles. La dernière année de l'expérimentation, une évaluation externe sera réalisée et ses principaux résultats seront publics.

La Guinée connaît depuis plusieurs années un système de ce type ; il sera pertinent d'organiser avant la mise en place de la stratégie ivoirienne un voyage d'études dans le pays (SNAPS COGES, DAF, IGEN, DELC, Cabinet).

b) Cantines scolaires : un effort plus soutenu et mieux ciblé.

Aujourd'hui, 70 % environ des écoliers ivoiriens (secteur public) bénéficient d'une cantine pour environ quarante repas par année scolaire. Ces cantines sont organisées par le service national des cantines (SNC).

L'intérêt des cantines pour l'accès, l'assiduité et la rétention scolaire n'est plus à démontrer dans le cas des populations vivant dans la pauvreté. Cependant, cette politique aurait des effets plus nets sur la fréquentation scolaire si elle offrait un avantage plus continu et régulier aux enfants particulièrement vulnérables, dont la proportion n'atteint pas les deux tiers.

Par conséquent, la stratégie nationale en matière de nutrition scolaire visera en priorité une amélioration du service (avec comme objectif la fourniture d'un repas par journée

d'école) au profit des enfants qui présentent le risque le plus aigu de défaillance dans la fréquentation scolaire. Ce ciblage se fera de façon géographique, les zones prioritaires étant déterminées par un double critère de pauvreté et de taux d'accès / taux d'achèvement.

Pour l'instant, les procédés de gestion des cantines ne permettent pas que cette activité soit éligible à des financements utilisant les procédures de la Banque Mondiale. En effet, l'enfant contribue au prix de son repas à hauteur de 25 FCFA, dont une quote part est redistribuée à des instances administratives (IEP, DREN) pour financer leur fonctionnement notamment les activités de suivi. Ce procédé, qui se substitue à des procédés budgétaires, n'est pas conforme aux règles de la comptabilité publique. Il est décidé de supprimer la quote part de ces 25 FCFA aujourd'hui redistribuée aux administrations locales, le MEN prenant en charge leurs frais de fonctionnement par des dotations budgétaires adéquates

Par ailleurs, le service national des cantines développe une stratégie de pérennisation par des actions d'appui à des groupements de production vivrière. Ces groupements produisent des denrées pour alimenter les cantines et/ou pour dégager des revenus en appui aux cantines. La stratégie du SNC à l'égard de ce programme de pérennisation consiste à développer des synergies avec les programmes d'alphabétisation, qui de leur côté viennent soutenir ces groupements féminins de production.

Pour ces deux politiques, de subvention aux écoles et de gratuité, l'idée centrale de la stratégie nationale est le ciblage de l'effort au profit de l'amélioration de l'accès et de la fréquentation scolaire.

Il appartient à la DIPES de déterminer par ordre de priorité croissante les zones géographiques (par IEP) devant bénéficier de ces politiques ciblées, et de le proposer à l'arbitrage du cabinet.

c) appui spécifique à la scolarisation des filles

En Côte d'Ivoire, selon le RESEN, les filles représentent 57, 1 % des enfants non scolarisés, et 48, 7 % des filles d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école (contre 35,8 % des garçons). Les filles sont particulièrement pénalisées en milieu rural. C'est pourquoi le MEN entend expérimenter des mesures d'incitation positive à la fréquentation scolaire des filles en milieu rural, comme la dotation de rations sèches aux filles de cours moyen dans des zones ciblées pour la faiblesse particulière des taux de scolarisation féminins.

d) appui spécifique aux orphelins et enfants rendus vulnérables par la pandémie de VIH/SIDA.

Un appui spécifique sera apporté chaque année à 10 000 enfants orphelins du fait de la pandémie VIH SIDA sous forme de dotation de kits scolaires ; cet appui sera mis en œuvre par la direction de la mutualité et des œuvres sociales en milieu scolaires (DMOSS) avec l'appui d'ONG pour l'identification des enfants, la logistique et la distribution.

Activités à mettre en œuvre, 2010 – 2013.

Activité	Responsabilité	Dates
Détermination de zones prioritaires sur un double critère de pauvreté et d'accès/achèvement, par IEP, avec effectifs d'écoles et d'élèves correspondant	DIPES, cabinet	4 ^e trimestre 2009
Choix des écoles à subventionner	DAF IGEN DELC SNAPS-COGES	1 ^{er} trimestre 2010
Détermination de la nouvelle procédure de paiement des subventions au COGES, avec les modèles de comptes	SNAPS COGES, cabinet	4 ^e trimestre 2009, 1 ^{er} trimestre 2010
Conventionnement cabinet(s) d'audit comptable	DAF	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Diffusion de la nouvelle procédure et des documents correspondant	SNAPS COGES	2 ^{ème} trimestre 2010
Ajustement des modalités de gestion des cantines prioritaires afin de les rendre compatibles avec un financement sur ressources extérieures	SNC, cabinet	2 ^{ème} trimestre 2010
Distribution de rations sèches aux filles de cours moyen de zones déscolarisées, après ciblage DIPES	PNC	2011-2013
Distribution de kits scolaires aux enfants orphelins ou vulnérables du fait de la pandémie VIH/SIDA	DMOSS + ONG	2011-2013

125. Recrutement et formation initiale d'instituteurs.

Le développement quantitatif des scolarités primaires suppose le recrutement massif de nouveaux maîtres. Pour que cette charge soit soutenable pour les finances publiques, ces recrutements seront réalisés dans le corps des instituteurs adjoints, dont la rémunération (3,9 points de PIB par tête) est proche de la moyenne constatée dans les pays africains ayant atteint la scolarité universelle ou en passe de l'atteindre. Les modalités du concours seront aménagées dans le sens d'une plus grande fiabilité et d'une plus grande transparence. Les modalités de la formation initiale des maîtres seront également améliorées, notamment en ce qui concerne sa durée effective.

Problématique et options stratégiques à long terme.

L'universalisation de la scolarité primaire en Côte d'Ivoire impose une expansion quantitative importante de l'offre, et en conséquence, le recrutement et le déploiement d'instituteurs à un rythme très supérieur à ce qu'ils étaient dans les années récentes. Ainsi, les rythmes annuels de recrutement devront atteindre 3200, 3700 puis 5400 dans les premières années d'exécution de la stratégie nationale.

Il existe en Côte d'Ivoire un vivier considérable de recrutement pour ces emplois encore attractifs (plus de 25 000 candidats à chaque concours), de sorte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de dispositif particulier d'incitation aux candidatures.

Le salaire des instituteurs ordinaires (recrutés après le baccalauréat) s'établit à 6 points de PIB par tête. Ce niveau de rémunération, sensiblement supérieur à la moyenne africaine, ne permet pas de déployer le nombre d'instituteurs nécessaire à l'expansion du système, si l'on veut conserver un ratio élèves par maître acceptable (40). En revanche, la rémunération des instituteurs adjoints (recrutés après le BEPC), à 3,9 points de PIB par tête, permet d'envisager qu'une telle expansion soit soutenable. C'est pourquoi la stratégie nationale fait le choix d'opérer tous ses nouveaux recrutements dans le grade d'instituteur adjoint. De façon à permettre cependant des évolutions de carrière à ces personnels, il est décidé que 20 % d'entre eux pourront accéder au grade d'instituteur ordinaire, sur la base d'un concours interne, après cinq années d'exercice comme instituteur adjoint.

Les modalités actuelles du concours de recrutement ne donnent pas entièrement satisfaction, et la durée effective de la formation initiale des maîtres dans les CAFOP se réduit de fait à quelques mois, pour diverses raisons.

Mesures opérationnelles immédiates.

Dates du concours.

Les dates du concours, qui se déroule traditionnellement après les épreuves des examens nationaux correspondant au niveau de recrutement, seront avancées au mois d'avril ou de mai, de façon à permettre que les listes d'admis soient connus au moment de la rentrée scolaire.

Organisation du concours.

Régionalisation.

De façon à faciliter la rétention des instituteurs en province, la stratégie nationale opte pour l'organisation de concours de recrutement régionalisés². Le nombre de postes offerts dans chaque région correspondra à ses besoins de recrutement, et le lauréat du concours sera engagé à servir au moins cinq années dans cette zone.

Pour des raisons de facilité administrative, la première étape de cette stratégie de régionalisation consistera dans l'organisation des concours en trois grandes zones géographiques, parallèlement à ce qui a déjà été opéré pour le brevet d'études du premier cycle.

Epreuves et critères de recrutement.

Après des épreuves académiques écrites d'admissibilité, l'admission actuelle aux concours de recrutement s'opère sur la base d'un test psychotechnique. Ce test se montre aujourd'hui peu sélectif. Il suppose des traitements automatisés réalisés à coût élevés à l'étranger.

Les tests psychotechniques seront remplacés par une épreuve orale d'entretien avec le jury, au cours de laquelle seront évaluées les capacités d'expression du candidat.

Transparence.

La transparence des recrutements d'instituteurs par concours sera renforcée

- par des procédés internes simples, comme l'adjonction, dans les lots de copies anonymes des épreuves d'admissibilité, d'un certain nombre de copies témoin rédigées par des cadres de haut niveau ou des inspecteurs,
- par un appui et une sensibilisation, dans les premières années du nouveau concours, d'une ONG internationale engagée dans les problématiques de transparence et de bonne gouvernance. Cet appui visera à sensibiliser tous les acteurs de ce recrutement aux questions de transparence, et à émettre des suggestions et recommandations de nature à renforcer la fiabilité de l'opération.

Statut des élèves-maîtres.

Les élèves maîtres sont traditionnellement accueillis en internat dans les CAFOP, à l'exception notable de celui d'Abidjan. Dans une certaine mesure, cette situation tient au fait que les élèves-maîtres sont recrutés sur un concours national, puis affectés par décision administrative dans un des 14 CAFOP du pays, et donc éventuellement dans une localité qui leur est inconnue et où ils ne disposent d'aucun accès simple à un logement.

² Cette pratique a été tentée de 2000 à 2002 et donnait à cette époque des résultats encourageants en termes de rétention des maîtres en région. Ce sont les événements politiques de 2002 qui ont mis fin à cette expérience de façon prématurée et non souhaitée.

Malheureusement, de multiples difficultés pèsent sur la gestion des internats, de sorte qu'aujourd'hui ces derniers ne sont pas aptes à accueillir les élèves-maîtres pendant la totalité d'une année scolaire. C'est un des facteurs ayant fortement contribué à la réduction de la durée de la formation. On sait également que les conditions matérielles d'accueil dans les internats sont déplorables, même en termes d'hygiène et de sécurité.

La stratégie nationale opte donc pour le remplacement du régime de l'internat par la distribution aux élèves-maîtres d'une bourse d'études leur permettant de faire face à leurs charges d'hébergement et de nourriture pendant l'année de formation qu'ils passent au CAFOP. Le montant de cette bourse est estimé à 34 000 FCFA mensuels, sur 9 mois (égal au montant que les élèves maîtres perçoivent l'année suivante lors de leur stage pratique avant titularisation). A ce montant s'ajoute celui du pécule actuel

Rénovation des CAFOP et l'augmentation de leurs capacités d'accueil.

Les installations pédagogiques des CAFOP, y compris leurs installations audio-visuelles et leurs bibliothèques, seront rénovées (quatre CAFOP ont été déjà rénovés avec le financement du PASEF) et étendues. Deux nouveaux CAFOP seront érigés à San-Pedro et à Bandoukou. Par ailleurs, les CAFOP accueilleront aussi les activités de formation continue des maîtres (v. n° 225)

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Définition règlementaire de la nouvelle épreuve du concours se substituant au test psychotechnique	DELC DECO	1er trimestre 2010
Définition des modalités d'organisation du concours régionalisé et du nouveau calendrier	DECO	4 ^{ème} trimestre 2009
Définition du nouveau contrat d'engagement des instituteurs comprenant cinq années d'exercice dans la zone de recrutement	DRH DELC	2 ^{ème} trimestre 2010
Mise en place des modalités de paiement de la bourse d'études, sous l'objectif d'un paiement régulier et sans retard	DAAF	2 ^{ème} trimestre 2010
Rédaction de TDR et sélection d'une ONG pour une mission d'accompagnement de la transparence des opérations de recrutement	DECO DELC IGEN cabinet	4 ^{ème} trimestre 2009 et 1 ^{er} trimestre 2010
Préparation des chantiers de réhabilitation et de construction des CAFOP	BEP	1 ^{er} semestre 2010
Travaux de réhabilitation, extension et constructions nouvelles, CAFOP	BEP	Démarrage fin 2010

126. Offres alternatives

Le nombre important d'enfants d'âge scolaire ne fréquentant pas les écoles publiques ou reconnues par l'Etat appelle des solutions innovantes, par l'extension du dispositifs des « classes passerelles » aux cursus accélérés, et par des partenariats avec certaines écoles religieuses dont les programmes et les finalités sont proches de ceux des écoles publiques.

Problématique et vision stratégique à long terme.

De nombreux enfants ivoiriens en âge d'être scolarisés ne le sont pas.

Pour ceux d'entre eux qui ont quitté précocement le cycle primaire, ou qui n'y ont pas encore eu accès malgré plusieurs années de retard sur l'âge théorique d'entrée en CP1, il existe des expériences de « classes passerelles » leur permettant de suivre le cursus qui leur a fait défaut de façon accélérée, puis de rejoindre les classes ordinaires. Ces classes passerelles sont aujourd'hui mises en œuvre à petite échelle par des ONG selon des modalités qui leur sont propres et qui sont difficilement transposables dans le secteur public. Ces expériences montrent toutefois l'étendue des possibilités pédagogiques. La stratégie du MEN à cet égard consiste à étendre la couverture des classes passerelles, en s'appuyant encore sur le concours des ONG dans une première phase, tout en demandant à ces dernières de développer des formules susceptibles d'être, à terme, employées dans le cadre des écoles publiques.

D'autres fréquentent des écoles non reconnues par le MEN, en particulier des écoles islamiques. Une certaine proportion de ces écoles, qui ont fait l'objet d'une étude exhaustive³, offrent des programmes qui coïncident en partie avec les programmes officiels, et leurs promoteurs demandent au MEN des appuis et/ou des compléments leur permettant de rejoindre le réseau des écoles privées reconnues par l'Etat. La stratégie du MEN à leur égard consiste à étudier, au cas par cas, l'offre d'éducation proposée par ces écoles, et à entamer avec elles des discussions permettant de lier reconnaissance publique, appuis, et extension des programmes enseignés en direction des contenus des programmes officiels.

Mesures opérationnelles immédiates.

Classes passerelles.

Sous le financement du fonds catalytique de l'IMOA, et pour une période expérimentale de trois années, le MEN ouvrira un appel à propositions en direction des ONG, avec les finalités suivantes :

- développer l'offre de classes passerelles sans négliger les milieux urbains et péri-urbains
- stabiliser et évaluer des curricula adaptés standard
- employer le plus possible les ressources publiques (écoles et maîtres) sur des horaires spécifiques correspondant aux besoins des bénéficiaires
- assurer aux maîtres les compléments de formation nécessaires

³ Analyse descriptive et diagnostique de l'enseignement confessionnel en Côte d'Ivoire, enquête CIFEC-International, Novembre 2008 (Pr. Kanvaly Fadiga)

A son terme, l'expérience fera l'objet d'une évaluation indépendante destinée à dégager les conditions de son implantation dans le réseau des écoles publiques (faisabilité pédagogique, aménagements nécessaires, coûts récurrents).

Liens fonctionnels avec les écoles islamiques.

Sur la base de l'étude et des propositions établis en 2008, le MEN établira un dialogue avec les écoles concernées, repérées dans l'étude dans une grande proximité de programmes et de finalités avec celles du service public, afin de déterminer

- les formes d'appui possible (formations d'enseignants, compléments, mise à disposition de centres de ressources sur la base des écoles publiques voisines, etc.)
- les formes de conventionnement possibles dans le respect des normes
- les possibilités de passerelles entre ces écoles et les écoles publiques.

Cette recherche sera opérée sous la contrainte de ne pas générer un déséquilibre au détriment des écoles privées non confessionnelles non reconnues.

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
TDR de l'appel à propositions ONG pour l'expérimentation de classes passerelles	Cabinet - DELC	2ème trimestre 2010
Recrutement des ONG	BEP	3ème trimestre 2010
Expérimentations des classes passerelles	ONG, suivi IGEN	2010-2012
Evaluation indépendante de l'expérience	Bureau d'études	2ème trimestre 2012
Exploration des conditions d'appui et de conventionnement des écoles islamiques	Cabinet	2010

131. Rénovation des conditions d'entrée au premier cycle du secondaire.

La régulation de la transition de l'école primaire vers le collège doit être conservée, faute de voir les effectifs des collèges augmenter de façon trop rapide et non soutenable. Pour assurer plus de transparence et d'équité dans la gestion de cette transition, l'examen-concours de fin de primaire sera régionalisé, et sa fiabilité étudiée puis renforcée. Les procédures d'affectation des élèves dans les collèges seront également déconcentrées.

Problématique et options stratégiques.

La régulation des flux entre l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire s'opère aujourd'hui au moyen d'un examen-concours de fin de cycle. Malheureusement, les travaux de simulation ont montré qu'il n'est pas encore possible en Côte d'Ivoire de libérer complètement cette transition et d'accueillir au collège tous les enfants qui sortent avec succès du cycle primaire. Sur longue période (jusqu'en 2020), ce taux de transition est même appelé à diminuer légèrement (de 74,5 à 65 %), ce qui s'accompagnera du doublement des effectifs des collèges. Une transition plus ouverte ne permettrait pas un développement soutenable des collèges.

L'examen-concours actuel est organisé de façon nationale. Après attribution des notes aux candidats, et connaissance de résultats au certificat d'études primaires (sont lauréats les candidats ayant obtenu la moyenne), le MEN détermine en nombre de points une barre d'entrée en sixième, en fonction des capacités d'accueil. Ensuite, une commission nationale d'orientation affecte chacun des enfants ayant obtenu un nombre de points supérieur ou égal à la barre (en tenant compte pour une certaine part des notes obtenues en cours d'année) dans un collège.

Ce mécanisme ne donne pas entière satisfaction. En effet :

- il existe des disparités régionales importantes dans les capacités d'accueil des collèges
- l'administration centrale a du mal à connaître les véritables capacités d'accueil des collèges, les directeurs d'établissement étant tentés par des déclarations inexacts et par la pratique d'inscription hors procédure
- la fiabilité du déroulement des épreuves de l'examen et de la notation sont fréquemment questionnées

La stratégie nationale pour remédier à cet état de fait repose en premier lieu sur la résorption des disparités régionales en termes de capacités d'accueil des collèges (voir n° 138). Cependant, les effets de cette politique renouvelée de l'offre ne se feront sentir qu'à moyen et long terme.

Mesures opérationnelles immédiates.

A court terme, le MEN opte pour la régionalisation de l'organisation de l'examen-concours, avec une première expérience sur un découpage en trois zones (comme cela a déjà été expérimenté pour le BEPC). Cette régionalisation devra s'accompagner d'un plan de communication à l'adresse du public et des enseignants.

Compte tenu des délais nécessaires, la première session de l'examen-concours ainsi organisée pourra être la session 2011.

L'affectation des enfants dans les établissements serait à cette occasion également régionalisée.

Le renforcement de la fiabilité de l'examen supposera, dans un premier temps, la réalisation d'études sur des séries de notes, afin de faire apparaître les corrélations ou absences de corrélations entre les notes de contrôle continu et les notes d'examen, les disparités régionales et d'établissements dans la notation, et les situations éventuellement inexplicables.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Définition des modalités d'organisation du concours régionalisé	DECO	4 ^{ème} trimestre 2009
Renforcement de capacités DECO et DREN	DECO	2010 2011
Définition des modalités d'affectation des enfants dans les collèges par des procédures régionales	DELC	1 ^{er} trimestre 2010
Plan de communication	S CA, CRIMEN	3 ^{ème} trimestre 2010

132. Réorganisation du premier cycle de l'enseignement secondaire, de ses modalités et contenus d'enseignement.

L'augmentation prévue et souhaitée du nombre de collégiens impose une rénovation profonde du premier cycle de l'enseignement secondaire. Cette rénovation a pour buts

- de donner à ce cycle de scolarités des finalités plus larges que la préparation à l'entrée au lycée
- de permettre l'implantation de collèges de petite taille viables en milieu rural
- d'offrir un enseignement à un coût unitaire plus modeste que le coût actuel, qui ne permettrait pas une telle expansion.

Le point central de cette rénovation tient à la polyvalence des enseignants, et à la réorganisation des curricula autour de quatre pôles de discipline d'égale importance.

Problématique et options stratégiques à long terme.

Le doublement des effectifs de collégiens d'ici à 2020, rendu nécessaire par la progression attendue du nombre d'enfants atteignant la fin du cycle primaire, ne sera possible en Côte d'Ivoire qu'à la double condition

- de faire baisser le coût moyen de la scolarité au collège
- de disposer d'un modèle d'organisation du collège susceptible d'accueillir un nombre limité d'élèves et donc d'être implanté en milieu rural.

L'organisation actuelle des collèges, très proche de celle des lycées, ne permet pas d'atteindre ces objectifs.

La note de cadrage de mai 2009 a posé les bases de l'organisation rénovée des collèges. Quatre professeurs polyvalents, chacun enseignant un groupe de disciplines, se partageront l'enseignement d'une classe, de sorte qu'il est possible d'organiser un collège comportant seulement une classe par niveau et quatre professeurs (« base 1 »)

Mesures opérationnelles immédiates.

Ceci suppose que le service hebdomadaire dû par le professeur est équivalent au nombre d'heures de cours dont bénéficie la classe.

La redéfinition des enseignements du collège doit donc s'articuler avec la détermination de quatre groupes de disciplines, autours desquels s'organise la polyvalence des enseignants.

On sait par ailleurs que plus de la moitié des enfants fréquentant le collège devront être orientés vers la formation professionnelle et, pour certains d'entre eux, vers la vie active. Pour contribuer à une orientation positive des élèves vers des parcours de formation professionnelle, la stratégie opte pour l'introduction au collège, parmi les quatre groupes de disciplines précitées, d'un bloc d'enseignements pratiques, techniques et technologiques. Il ne s'agit pas d'installer dans les collèges des enseignements de spécialités professionnelles nécessitant des installations coûteuses. Il s'agit simplement

d'enseignement pratiques privilégiant l'observation, la manipulation, la réalisation d'exercices arithmétiques ou de dessin en lien avec des pratiques de la vie active (rédaction de devis ou factures, de plans d'objet, de calculs reliant des longueurs aux volumes et aux prix, d'observations de mécanismes simples utiles à de nombreuses activités productives, etc.)

Il a été décidé d'organiser les quatre groupes de polyvalence autour de disciplines devant faire l'objet, pour l'enseignant, d'une formation spécifique. Ces quatre disciplines sont

- l'anglais. Le professeur chargé de l'anglais assurerait également celui du français.
- les mathématiques. Le professeur chargé des mathématiques assurerait également les enseignements de sciences physiques et de biologie, ainsi que les enseignements pratiques et technologiques.
- l'éducation physique et sportive. Le professeur chargé de l'EPS serait également en charge des arts.
- l'histoire et la géographie. Le professeur chargé de l'histoire-géographie serait également en charge de l'enseignement civique et moral.

Cette option devra être encore affinée et précisée au cours de l'année 2009 – 2010, avant la mise en place de la stratégie. Des voyages d'étude et d'information au Ghana, pays voisin connaissant une certaine forme de polyvalence enseignante dans ce segment de la scolarité, pourront être organisés (DPFC, DELC, IGEN).

Les recrutements des professeurs de ces quatre groupes feront l'objet de concours ouverts en priorité à des instituteurs ordinaires diplômés des spécialités principales (v. n° 133). Des recrutements externes directs dans la fonction de professeur polyvalent de collège seront également réalisés s'il apparaît que le vivier d'instituteurs titulaires de diplômes universitaires de certaines spécialités n'est pas suffisant, comme ce sera le cas de l'anglais.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Définition précise des quatre groupes de polyvalence et de la grille horaire hebdomadaire des classes de collèges	DPFC IGEN DELC	4 ^{ème} trimestre 2009 et 1 ^{er} trimestre 2010
Définition réglementaire des obligations de services des professeurs polyvalents des collèges	DRH IGEN cabinet syndicats	3 ^{ème} trimestre 2010
Révision du curriculum existant	DPFC IGEN DELC	2010 et 2011
Définition des outils pédagogiques nécessaires	DPFC	2011
Plan de communication	S CA, CRIMEN	4 ^{ème} trimestre 2010
Recensement des instituteurs diplômés de	DRH	1 ^{er} trimestre

l'enseignement supérieur (DEUG) dans les spécialités souhaitées		2010
Définition des épreuves, jurys, zones et calendriers des nouveaux concours de recrutement de professeurs polyvalents des collèges	DECO DPFC IGEN DELC	2 ^{ème} trimestre 2010
Des voyages d'étude et d'information au Ghana	CGS, DPFC, DELC, IGEN, Cabinet	1 ^{er} trimestre 2010

133 / 134. Recrutement et formation des enseignants polyvalents de collège.

Pour faire face à ses besoins de nouveaux enseignants polyvalents dans ses collèges, notamment en milieu rural, la Côte d'Ivoire entend favoriser la promotion régionalisée d'instituteurs ordinaires exerçant actuellement dans le cycle primaire, parmi lesquels on compte de nombreux diplômés du supérieur. Ces instituteurs ordinaires seront remplacés dans les écoles par des instituteurs adjoints. Cette promotion sera facilitée par un important effort de formation académique et pédagogique.

Problématique et options stratégiques à long terme.

La soutenabilité du scénario de développement suppose que la masse salariale des enseignants augmente moins vite que les effectifs des élèves, sans que le ratio élèves / maître soit dégradé.

La stratégie a opté, au cycle primaire, pour le recrutement exclusif d'instituteurs adjoints, dont la rémunération est soutenable (v. n° 125).

Le recrutement des nouveaux enseignants dont les collèges ont besoin peut se faire, en interne, au sein du corps des instituteurs ordinaires exerçant aujourd'hui à l'école primaire ; ces instituteurs ordinaires seront promus professeurs de collège et seront remplacés par des instituteurs adjoints. Dans le même sens, il est prévu que le recrutement des nouveaux professeurs de lycée se fasse au sein des actuels professeurs monovalents de collège titulaires du CAPES ou d'une licence. De la sorte, pendant plusieurs années, le Ministère de l'Education Nationale ne recrutera plus, par concours externe, que des instituteurs adjoints.

Sur le plan pédagogique comme sur celui de la gestion des ressources humaines, le recrutement des professeurs polyvalents des collèges au sein des actuels instituteurs ordinaires présente de nombreux avantages :

- ces enseignants sont rompus à la polyvalence
- ils seront plus aisément porteurs des nouvelles vocations du collège, ne consistant pas seulement à préparer les élèves à des études longues et théoriques, que des professeurs spécialisés du secondaire
- la population actuelle des instituteurs ordinaires compte un grand nombre de sur-qualifiés, titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur. Ces personnels peuvent connaître une certaine forme de frustration en restant dans le cycle primaire, et rechercher une promotion par la candidature aux nouveaux concours internes.

Mesures opérationnelles immédiates

Le concours d'accès sera ouvert, sous quatre spécialités (v. n° 131), aux instituteurs ordinaires titulaires d'un DEUG dans la discipline de référence.

Les concours seront ouverts sur une base régionale, et les lauréats seront appelés à exercer au moins cinq années dans la région pour laquelle ils auront concouru. Il s'agit en effet de déployer des enseignants dans des régions qui souffrent aujourd'hui d'une offre insuffisante au premier cycle secondaire, et en milieu rural.

En fonction des besoins et des candidatures, un second concours externe sera organisé, s'il apparaît que le nombre des instituteurs ordinaires diplômés du supérieur ne couvre pas les besoins dans certaines spécialités.

A l'issue du concours, les lauréats bénéficieront d'une formation théorique décentralisée de 90 jours répartis sur les deux premières années d'exercice. L'École Normale Supérieure (ENS) établira les programmes de cette formation et mobilisera les formateurs nécessaires.

Le contour et l'organisation de cette formation seront dessinés avec l'appui d'un consultant mobilisé par le PASEF (Banque Mondiale) fin 2009.

Les premiers concours seront ouverts en 2011.

Ils concerneront environ 1500 postes la première année et 1300 la seconde (voir modèle de simulation), dans la mesure où au delà des postes nouvellement créés, un certain nombre des actuels professeurs de collège seront appelés à aller enseigner dans les lycées et devront donc être remplacés.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Définition des conditions d'accès au concours et de ses modalités d'organisation	DRH, DELC, DECO, Fonction Publique	4 ^{ème} trimestre 2009 et 1 ^{er} trimestre 2010
Rédaction des programmes pour la formation théorique, avec un appui d'expertise extérieure	DPFC IGEN DELC ENS consultant	2010
Identification et formation des formateurs	ENS IGEN DPFC MESRS/DESUP	1 ^{er} trimestre 2011

137 Modalités d'évaluation et certification des acquis des élèves en fin de premier cycle secondaire.

La régulation des flux entre la partie basse et la partie haute du système éducatif doit être maintenue et même renforcée, faute de voir les effectifs des lycées et de l'enseignement supérieur classique connaître un rythme de croissance non soutenable. Cette régulation repose sur l'examen de fin de premier cycle secondaire. La stratégie nationale entend faire évoluer cet examen afin qu'il réponde aux nouvelles vocations généralistes des collèges et qu'il permette une pluralité d'orientations pour les élèves.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La stratégie nationale a planifié, sur longue période, le doublement des effectifs du collège. Une expansion de cette ampleur ne pourrait pas concerner également le lycée : ce ne serait pas soutenable, et il n'est pas espéré que le nombre d'emplois qualifiés du secteur formel évolue à une telle vitesse.

Par conséquent, le taux de transition entre le premier et le second cycle du secondaire est appelé à diminuer sensiblement, passant de 59 % (valeur 2007) à 44 % en fin de période (2020).

Cela signifie que plus de la moitié des élèves qui parviendront en classe de troisième ne seront pas promus vers le lycée. Une partie d'entre eux bénéficiera d'un accès à la formation professionnelle ou à l'enseignement technique, et d'autres enfin seront en voie d'insertion sociale et professionnelle. Pour ces derniers, le premier cycle du secondaire aura été un cycle terminal.

Cette régulation s'appuie sur deux instruments : l'examen (BEPC), et la procédure d'orientation des élèves, basée sur leurs résultats et sur les capacités d'accueil.

Le BEPC devra donc sanctionner positivement des parcours d'études réussis dans le cycle, pour un certain nombre d'enfants qui n'intégreront pas le lycée.

Mesures opérationnelles immédiates

A cet effet, un certain nombre de modifications sont programmées dans l'organisation de l'examen :

- suppression des coefficients par disciplines. L'égalité du poids des différentes disciplines doit permettre notamment de valoriser les apprentissages du domaine technique et pratique
- organisation de l'examen sur deux années, certaines disciplines étant évaluées en fin de 4^{ème}, d'autres en fin de 3^{ème}. Cette disposition permet de fixer une échéance plus rapprochée au profit des élèves dont la survie jusqu'à la fin du cycle n'est pas acquise.

La procédure d'orientation reste basée sur les résultats aux épreuves de l'examen et sur les notes en cours de dernière année (3^{ème}).

De la même façon que pour la transition entre le primaire et le premier cycle secondaire (v. n° 131), elle sera **régionalisée**.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Définition du nouveau format du BEPC : textes réglementaires, contenus des épreuves, calendriers	DELIC, DECO, IGEN, DPFC	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Etude sur les renforcements de capacités nécessaires au niveau régional	DECO	1 ^{er} trimestre 2010
Equipements et formation pour le renforcement des capacités régionales	DECO, DELIC, IGEN	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2011

221. Evaluations standardisées régulières du niveau d'acquisition des élèves du primaire.

L'évaluation standardisée des acquis des élèves sera rendue régulière, grâce au renforcement des capacités des services qui en sont chargés.

Une communication sera organisée autour de ses résultats, de façon à faire de ces évaluations un outil central de pilotage national et local du système éducatif.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La dernière étude PASEC a été réalisée en 2002, et depuis cette date, le système éducatif ivoirien manque d'éléments de suivi et de comparaison sur le niveau standardisé des acquisitions des élèves. Cette connaissance est pourtant utile

- au niveau global, dans la mesure où elle permet éventuellement de prendre les mesures pédagogiques qui se montreraient indispensables et de suivre les effets des diverses mesures déjà engagées (curricula, redoublements, par exemple)
- au niveau local, dans la mesure où les résultats aux examens montrent que les performances des écoles sont très dispersées
- à chaque maître, pour lui permettre de se situer dans des moyennes et des écarts

La fonction d'évaluation est aujourd'hui dispersée entre différentes institutions du MEN. Il y a peu de communication sur les résultats des évaluations, de sorte que les prises de décisions en dépendent peu.

Décisions opérationnelles immédiates.

De façon à renforcer le pilotage de sa stratégie à tous les niveaux, le MEN renforcera à court terme et au moyen d'une assistance technique externe temporaire la sous direction de l'évaluation de la DPFC.

Un plan de communication résultant des évaluations standardisées et régulières sera élaboré et mis en œuvre.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Calendrier pluriannuel des évaluations standardisées à mener	IGEN DPFC	4 ^{ème} trimestre 2009
TDR assistance technique DPFC / SDE	DPFC	2 ^{ème} trimestre 2010
Définition des renforcements de capacités en matériel et logiciels pour la DPFC / SDE	DPFC	2 ^{ème} trimestre 2010
Elaboration d'un plan de communication sur les résultats des évaluations	SCA IGEN DPFC CRIMEN	2011

222. Réduction des redoublements à l'école primaire.

Il n'y a plus de débat aujourd'hui sur la question des redoublements, les spécialistes sont unanimes à en souligner l'absence d'intérêt pour la qualité de l'éducation, et la nocivité pour la rétention des enfants à l'école primaire.

La réduction des redoublements à l'école primaire doit permettre à la fois de faire des progrès rapides en matière de taux d'achèvement et de dégager des ressources massives, aujourd'hui employées sans profit, pour soutenir le développement de l'offre de scolarité au cycle primaire.

Problématique et vision stratégique à long terme

Le taux moyen actuel de redoublement à l'école primaire ivoirienne est de 21,6 %. La réduction de ce taux est considérée par le Ministère de l'Education Nationale comme un impératif stratégique pour l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Il y a à cela deux raisons :

- un tel taux de redoublement correspond à un gaspillage brut de ressources
- il est fortement lié à la faiblesse de la rétention au cycle primaire. On considère généralement qu'en Afrique sub-saharienne, un point de redoublement équivaut à 0,8 point de rétention.⁴

Le modèle de simulation et la note de cadrage ont opté pour une diminution très sensible de ce taux, qui devra être ramené à un maximum de 10 %.

Mesures opérationnelles immédiates

La stratégie pour atteindre cet objectif consiste dans l'adoption d'un système de **sous-cycles**. Le cycle primaire est divisé en trois sous cycle, préparatoire, élémentaire et moyen, et la promotion des enfants de la première vers la seconde année de chaque sous-cycle devient automatique. Seuls le CP2, CE2 et CM2 pourront éventuellement être redoublés.

La réussite de cette stratégie repose sur un certain nombre de mesures d'accompagnement :

- la mise en place d'un monitoring en temps réel de la carrière scolaire des élèves, par leur identification individuelle rendue possible par la mise en place d'un réseau SIGE (v. n° 331).
- le développement d'un plan de communication à l'intention des instituteurs et du grand public, de façon à ce que la mesure ne soit pas perçue comme un abandon des exigences de qualité.

⁴ V. Mingat, A, *Eléments analytiques et factuels pour une politique de la qualité dans le primaire en Afrique sub-saharienne dans le contexte de l'éducation pour tous*, Biennale de l'ADEA, 2003, fait état de « l'existence d'une relation négative très significative et très intense entre la fréquence des redoublements et le taux de rétention en cours de cycle primaire : 1 point de redoublement en plus implique en moyenne une diminution de 0,80 point du taux de rétention. », v de façon générale Mingat, A, et Sosale, S, *Problèmes de politique éducative relatifs au redoublement à l'école primaire dans les pays d'Afrique sub-saharienne*, World Bank, 2000

- Le développement d'un système de suivi pédagogique permettant à l'école de mettre en place des actions de remédiation (cours de soutien) au profit des élèves en difficulté.

Par ailleurs, pour les classes qu'il est possible de redoubler, les décisions seront prises par un conseil d'école avec la participation des représentants de parents d'élèves, et l'administration centrale abandonne la pratique de fixation d'une note de passage uniforme.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Rédaction et diffusion du texte organisant les sous-cycles	DELC, IGEN, cabinet	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Elaboration des supports de communication et diffusion	SCA	2 ^{ème} trimestre 2010
Elaboration d'un texte sur les décisions de redoublement au CP2, CE2 et CM2, mise en place des conseils d'école	DELC, IGEN	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Organisation du dispositif de cours de soutien mise en place	DELC IGEN DRH DPFC	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
SIGE	v. n° 331	

225. Formation continue des enseignants.

La formation continue des maîtres sera installée dans des structures permanentes et communes avec celles servant à leur formation initiale.

Les besoins de renforcements académiques des maîtres du premier degré seront étudiés sur la base d'une évaluation de leur niveau actuel, anonyme et sur échantillon.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La DPFC a la charge de la formation continue des enseignants. Cette fonction présente aujourd'hui plusieurs difficultés :

- elle entretient peu de liens de fait avec la formation initiale des maîtres du premier degré, qui relève de la DELC et s'effectue dans les CAFOP, comme avec celle des professeurs du secondaire, qui relève de l'ENS
- la DPFC ne dispose pas d'un réseau de structures permanentes lui permettant de mettre en œuvre ses activités de formation continue des enseignants.

On sait également qu'il existe peu d'informations fiables sur le niveau académique des maîtres, de sorte qu'il est malaisé de mettre en place des actions visant à le renforcer, quand bien même tout le monde s'accorde sur cette nécessité.

Le MEN s'engage dans la voie de la pérennisation et de la structuration de cette fonction de formation continue, ainsi que dans son rapprochement avec les structures et les formes de la formation initiale.

Décisions opérationnelles immédiates.

Les CAFOP abriteront désormais, dans les régions, l'activité de formation continue déployée par la DPFC. Sur le plan administratif et pédagogique, les activités de formation continue utiliseront ainsi les installations matérielles (bibliothèques, connexions, équipements audiovisuels) des CAFOP rénovés et réhabilités.

Le niveau académique des maîtres sera évalué par des tests anonymes sur un échantillon d'enseignants, permettant également de recueillir les principales variables de cette population (âge, région d'exercice, ancienneté, diplômes et formations, etc.) . Les résultats de cette évaluation seront employés pour définir les actions de renforcement académiques ciblées nécessaires.

L'IGEN pilotera cette opération, la réalisation en sera confiée au service d'évaluation de la DPFC avec une assistance technique extérieure temporaire.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Révision des textes d'attributions des CAFOP	DELC DPFC Cabinet	3 ^{ème} trimestre 2010
Désignation de responsables de la formation continue dans les CAFOP	DPFC DRH	3 ^{ème} trimestre

		2010
Définition du périmètre, du calendrier et des modalités de l'évaluation du niveau académique des maîtres	IGEN	3 ^{ème} trimestre 2010
Recrutement d'une assistance technique extérieure (TDR)	DPFC	3 ^{ème} trimestre 2010
Réalisation de l'évaluation	DPFC	2 ^{ème} trimestre 2011

311. Gestion des ressources humaines : amélioration de l'affectation des enseignants sur tout le territoire.

Le recrutement massif de nouveaux instituteurs en Côte d'Ivoire, prévu par la stratégie nationale, ne permettra d'augmenter l'offre scolaire de façon significative que si l'affectation des maîtres dans les écoles devient plus efficace et plus rationnelle. Aujourd'hui, cette distribution est marquée par un très fort aléa, ce qui signifie que les procédés de gestion de ressources humaines sont mal maîtrisés, et ce qui a pour conséquences que certaines écoles, localités ou régions connaissent une pénurie de maîtres quand d'autres en ont en excédent. L'amélioration de l'affectation des maîtres représente la plus importante des marges de gestion dont dispose aujourd'hui le système éducatif ivoirien.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La distribution des maîtres dans les écoles se caractérise en Côte d'Ivoire par un aléa très fort, la relation entre le nombre d'élèves et le nombre de maîtres dans les écoles étant loin d'être linéaire. En pratique, cela signifie que certaines écoles, notamment en milieu urbain, sont sur-dotées, tandis que d'autres, excentrées, sont sous-dotées.

Les procédures actuelles qui président à l'affectation des maîtres ne donnent donc pas satisfaction. Dans les faits, deux phénomènes concourent aux distorsions observées :

- une certaine absence de maîtrise des données concernant les besoins réels en enseignants à chaque phase de la procédure (affectations successives de la centrale aux DREN, des DREN aux IEP, des IEP aux écoles)
- la pratique malheureusement répandue de réaffectation d'enseignants hors procédure, par simple note de service, et compte non tenu des besoins des écoles et des enfants.

Mesures opérationnelles immédiates.

Les moyens que la stratégie nationale a identifiés pour faire face à cette problématique critique sont de plusieurs natures :

- la DRH développe une application informatique visant à identifier et à codifier chaque poste de travail dans les écoles. Une fois cette identification réalisée, il ne devra plus être possible d'affecter un fonctionnaire ailleurs que sur un poste connu comme vacant par l'application.
- Le recrutement des nouveaux maîtres sera réalisé sur une base régionale, avec engagement de l'instituteur à servir au moins cinq années dans sa région de recrutement (v. n° 125)
- Chaque année, les cadres des villages et les élus locaux seront informés de l'affectation des maîtres telle qu'elle apparaît dans le système de gestion de la DRH.
- Une prime de zone difficile, correspondant à 30 % de majoration de la rémunération, sera versée à 10 % des maîtres du cycle primaire, exerçant dans les localités les moins bien équipées en infrastructures.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Développement de l'application de codification des postes (rédaction de TDR, et sélection d'u prestataire)	DRH, DAAF	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Déploiement en régions de l'application de codification des postes	DRH, DREN, prestataire	2 ^{ème} trimestre 2010
Elaboration d'un plan de diffusion des informations relatives aux affectations d'enseignants	SCA, DRH	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Elaboration d'un plan de communication grand public sur la question	SCA, DRH	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Régionalisation du recrutement	v. n° 125	
Détermination des zones difficiles éligibles à la majoration du salaire (10 % des postes)	DRH DIPES Cabinet syndicats	2 ^{ème} trimestre 2010

321. Amélioration de la gouvernance financière.

La déficience des circuits de la dépense publique a donné l'occasion à de nombreuses pratiques indésirables de prospérer dans le secteur de l'éducation. Les ministères concernés entendent améliorer leurs procédures de programmation budgétaire, suivre avec plus de précision l'emploi des dotations, et communiquer sur leur destination. Une réforme d'ensemble des procédés de la dépense publique est cependant nécessaire à l'amélioration de la gouvernance financière du secteur.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La question de l'amélioration de la gouvernance financière se pose pour les dépenses courantes hors salaires. Ces dépenses représentent en 2007, pour l'enseignement primaire, 28,6 % des dépenses courantes ; et la stratégie nationale entend porter leur part à 34 % des dépenses courantes.

La gestion actuelle de ces dépenses présente des difficultés importantes. Le processus de préparation budgétaire des dépenses courantes est marqué par beaucoup d'aléas et d'imprécision, entraînant de fréquentes incohérences dans les allocations. Mais c'est sur le circuit de la dépense que les difficultés les plus graves se posent. Le divorce grandissant entre les crédits votés et les crédits de paiement mis à disposition des comptes publics⁵ entraîne des retards dans la disponibilité effective des crédits. Ces retards génèrent l'apparition de pratiques indésirables de toute sorte :

- levée de fonds auprès des usagers, sous les prétextes les plus divers, et sans inscription dans les comptes publics. Cette pratique, généralisée, pose un problème global d'une grande gravité, dans la mesure où elle permet au financement des dépenses courantes du système d'échapper à tout contrôle et où elle autorise des suspicions multiples, ruinant ainsi la confiance des usagers ;
- engagements à découvert auprès des fournisseurs, qui pratiquent une surfacturation compensatoire tandis que leur confiance envers l'Etat s'érode.

Il est difficile d'apporter une réponse d'ensemble à cette problématique dans le cadre d'un plan sectoriel. En effet, c'est l'ensemble des procédures menant à la dépense publique qui est en jeu.

Le Ministère de l'Education Nationale peut diligenter des efforts en vue d'améliorer son processus de préparation budgétaire. Par exemple, les dotations destinées aux écoles peuvent être établies puis ventilées avec plus de précision, sur la base de données actuelles relatives aux écoles et à leurs effectifs.

Des solutions peuvent être expérimentées sur des dispositifs financés sur ressource extérieure, comme ce sera le cas pour les subventions versées aux COGES à destination

⁵ Dans un département, le payeur reçoit des crédits fongibles, dont le montant est systématiquement inférieur à la somme des allocations budgétaires votées dont les différentes administrations croient pouvoir bénéficier au niveau local.

des écoles primaires ⁶. Dans ce cas, les modalités de gestion seront assez proches du droit privé. Mais ce n'est que sur un terme long que de telles expériences, si elles s'avèrent concluantes, pourront être étendues sur une échelle significative.

Le MEN peut également s'engager à inscrire dans son budget des dotations minimales de fonctionnement destinées aux échelons administratifs déconcentrés, de façon à ce que ces derniers ne soient plus contraints à trouver des modes alternatifs et indésirables de financement.

Mais en tout état de cause, le MEN n'a pas la maîtrise de la relation entre les crédits votés et les crédits de paiement mis à la disposition des payeurs, ni de la fluidité d'ensemble de la chaîne de la dépense publique.

Une amélioration globale au plan sectoriel de la transparence et de la cohérence des pratiques des dépenses courantes hors salaire dépend des réformes aujourd'hui nécessaires du droit comptable et budgétaire public.

Mesures opérationnelles immédiates.

Le Ministère de l'éducation nationale entend

- améliorer son processus annuel de programmation budgétaire, de façon à faire dépendre les allocations de crédits de fonctionnement d'une série de critères objectifs et à jour issus de la connaissance statistique du système et de l'évaluation des besoins ;
- lutter contre les pratiques de levées de fonds auprès des usagers, notamment par la programmation de crédits de fonctionnement suffisants au profit des établissements scolaires et des administrations déconcentrées

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Révision du processus d'élaboration budgétaire, détermination de critères de ventilation des dépenses courantes hors salaire	DAF cabinet DIPES	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Recension des pratiques de levée de fonds auprès des usagers	DAF, consultants externes	4 ^{ème} trimestre 2010
Etude de traçabilité des dépenses courantes hors salaires	DAF, consultants externes	4 ^{ème} trimestre 2010

⁶ V n° 123 a)

322. Allocation des ressources financières aux écoles.

Le développement de la gratuité effective de l'école tient à la possibilité de lui faire parvenir effectivement chaque année les crédits nécessaires à son fonctionnement quotidien (craie, petit matériel, petite maintenance). Malheureusement, les mécanismes existants ne donnent pas satisfaction et seront révisés dans le sens d'une plus grande transparence.

Problématique et vision stratégique à long terme.

Aujourd'hui, la part des dépenses non salariales dans les dépenses courantes est trop faible (28 %), occasionnant des problèmes de qualité des enseignements. Conformément au cadre indicatif de l'initiative Fast-Track, la stratégie nationale prévoit l'augmentation de la part de ces dépenses, afin qu'elles représentent en fin de période le tiers des dépenses courantes. En leur sein, les dépenses de fonctionnement des écoles, qui représentent aujourd'hui 6,4 % du coût unitaire (en dépenses courantes), sera porté à 9,5 % de ces dépenses.

Au delà d'une question de montant des dépenses de fonctionnement, les écoles publiques ivoiriennes souffrent de l'opacité du système de détermination de ces budgets et d'acheminement des crédits.

Le processus centralisé d'élaboration budgétaire, perturbé par les années de crise, alloue aujourd'hui une somme forfaitaire à chaque IEP pour le fonctionnement des écoles de sa juridiction. Malheureusement, ce forfait ne correspond plus à la réalité des effectifs sur le terrain.

Les IEP gèrent librement ces crédits, et rien ne garantit l'équité de leur distribution entre écoles, ni même la réalité de cette distribution.

Mesures opérationnelles immédiates.

Pour remédier à cette situation, la stratégie nationale prévoit :

- d'organiser des conférences pré-budgétaires en région, supervisées par un cadre de la DAF, afin de permettre aux directeurs d'école de faire connaître leurs effectifs et leurs besoins
- de communiquer à chaque directeur d'école ainsi qu'aux autorités de la localité les informations sur le budget de fonctionnement finalement accordé à l'école
- d'établir une procédure de restitution des comptes à charge de chaque IEP, ainsi qu'une procédure permettant à chaque école de rendre compte des matériels effectivement reçus et de leur utilisation.

N.B. Ces éléments concernent les écoles qui ne bénéficieront pas dans un premier temps des subventions aux COGES décrites au point n° 123.

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
Révision du processus d'élaboration budgétaire (v. n° 321)	DAF cabinet DIPES	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2010
Etude sur l'emploi des dotations de fonctionnement destinées aux écoles	DAF, Cabinet, consultants	4 ^{ème} trimestre 2010
Elaboration des modèles de documents pour la restitution des comptes des IEP et des écoles, élaboration de la procédure de contrôle	IGEN, DELC, DAF	2 ^{ème} trimestre 2010
Elaboration d'un plan de diffusion des informations relatives aux dotations de crédits de fonctionnement	SCA, DRH	1 ^{er} trimestre 2011

331 à 334 Monitoring des carrières scolaires.

Le but principal de la stratégie nationale est l'augmentation du taux d'achèvement primaire. Or, aujourd'hui, l'administration scolaire ne dispose pas d'instruments lui permettant de piloter les principales mesures envisagées, ni au niveau local, ni au niveau national. L'encadrement des décisions de transfert, de passage ou de redoublement, la surveillance des abandons et du comportement des cohortes, supposent la mise en place d'un système de monitoring reposant sur l'identification de chaque enfant.

Problématique et vision stratégique à long terme

Faute de procédures précises suivies avec soin, l'information concernant les carrières scolaires des élèves du primaire, ainsi que l'ensemble des données statistiques sur les effectifs des classes et des écoles, manquent de précision. De nombreuses procédures en souffrent : la distribution des manuels scolaires, les affectations d'enseignants, l'allocation des ressources budgétaires. Par ailleurs, l'administration locale, régionale et centrale peine à faire respecter les politiques d'affectation des élèves, et peinera à faire appliquer la nouvelle stratégie de réduction des redoublements.

Mesures opérationnelles immédiates

C'est pourquoi le Ministère de l'Education Nationale entend renforcer le monitoring des carrières scolaires du primaire, par les dispositions suivantes :

- identification par immatriculation de tous les élèves du cycle primaire, dans le cadre de la mise en place d'un réseau SIGE (Système d'Information et de Gestion de l'Education). Une information unique, sécurisée et en temps réel permettra, de l'échelon local à l'échelon national, de connaître la situation de l'élève.
- mise en place de procédures sécurisées pour les inscriptions et les transferts d'élèves
- développement de tableaux de bords locaux permettant au directeur d'école, au chef de circonscription et à l'IEP de surveiller les principaux indicateurs des cohortes d'élèves qui leur sont confiées, de se situer par rapport aux valeurs moyennes de ces indicateurs et aux objectifs nationaux, et aux IEP et DREN de pratiquer une régulation par les écarts qu'ils constatent entre les écoles.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
TDR et sélection d'un prestataire pour la mise en place d'un SIGE	DIPES DELC DAF	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2010
Développement et mise en place du SIGE	IGEN, DELC, DAF, DIPES	2011 2012
Equipements et formations	DAF DIPES	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre

		2012
Elaboration et diffusion de nouvelles procédures d'inscription et de transfert	DELC DIPES	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2011
Elaboration de tableaux de bord locaux	DIPES DELC IGEN	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2011
Formation des directeurs d'école et des responsables locaux	DIPES	2012

34. Renforcements de capacités de l'administration scolaire.

L'administration scolaire travaille aujourd'hui selon des procédures établies dans le passé et dont un grand nombre ne fonctionnent plus de façon satisfaisante. Certains des services, dont l'activité est vitale pour l'ensemble du secteur, travaillent dans des conditions matérielles très dégradées, voire critiques.

La stratégie du Ministère est de préserver sans délai les fonctions essentielles qui ne disposent plus d'un environnement convenable, tout en faisant évoluer l'ensemble de ses procédures vers plus de souplesse et de légèreté, à la faveur d'un rééquipement progressif des services concernés.

Problématique et vision stratégique à long terme.

Aujourd'hui, plusieurs des fonctions essentielles du Ministère de l'Education Nationale sont dans un état critique pour des raisons d'obsolescence de leurs installations matérielles. Cette situation fait courir un risque considérable pour la gestion du secteur et la crédibilité de l'administration publique. Les installations actuelles de la direction des examens et concours ne permettent plus à certains services essentiels pour les usagers comme la délivrance des diplômes d'être rendus dans des conditions acceptables – la situation de cette direction est en fait proche de l'asphyxie. Il en va de même pour la sous direction de la direction des ressources humaines, chargée de la gestion des carrières des enseignants du premier degré (50 000 agents).

Pour ces situations critiques, une réponse matérielle doit être apportée sans délai (réinstallation dans de nouveaux locaux, renouvellement complet des équipements bureautiques et des installations d'archivage). Toutefois, une réflexion devra être menée au préalable sur les méthodes et les procédures employées par ces services, de façon à ce que les installations matérielles nouvelles correspondent à une organisation modernisée et soutenable du travail.

Par ailleurs, sans que l'urgence soit aussi impérative, de nombreuses directions doivent bénéficier progressivement de renforcements de capacités, en équipements matériels et en formations. Le plan opérationnel ne peut pas aujourd'hui décrire avec précision l'ensemble des activités précises qui devront être menées dans ce cadre, d'autant que de nombreuses actions sont déjà engagées ou vont l'être rapidement avec l'appui de différents financements. Enfin, il est clair qu'un certain nombre de procédures employées par les services administratifs aujourd'hui ne doivent pas être renforcées en l'état, mais doivent évoluer vers plus de souplesse et de transparence (c'est le cas par exemple de l'ensemble des procédures menant, chaque année, à l'affectation des élèves du secondaire dans les établissements)

C'est pourquoi le Ministère entend s'appuyer, pour la réalisation des actions de renforcements de capacités

- sur une étude fonctionnelle complète des procédures qu'il emploie, en vue de leur éventuelle révision ou adaptation
- sur une assistance à maîtrise d'ouvrage lui permettant d'identifier au mieux les actions les plus pertinentes.

Mesures opérationnelles immédiates

Avant la mobilisation des financements du fonds catalytique, le MEN procédera à une étude technique permettant

- d'identifier les aménagements des procédures employées pour l'accomplissement des tâches de la sous direction des personnels de l'enseignement primaire (immeuble « Paris ») : applications informatiques, circulation et émission des documents, possibilités d'archivage numérique
- d'identifier les solutions les plus adaptées pour la réinstallation de ces services dans des locaux adéquats (construction neuve ou achat d'immobilier bâti)

Avec l'appui du fonds catalytique de l'IMOA, il entend

- procéder à un audit systématique des procédures en usage dans les services du ministère
- s'attacher les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage résidente chargée de l'appuyer dans l'identification et la mise en place des activités de renforcement de capacités
- réaliser ces dernières a moyen d'un fonds de renforcement de capacités, ou de l'appui ponctuel de ses partenaires techniques et financiers.

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
Etude technique des services de la DECO et de la DRH (sous direction des personnels du primaire)	DECO DRH cabinet BEP consultants	1 ^{er} semestre 2010
Etude des solutions immobilières pour ces deux services	DAF BEP DECO DRH	1 ^{er} semestre 2010
Audit fonctionnel des procédures du MEN	Cabinet, consultants	Quatrième trimestre 2010, 2011
Acquisitions immobilières et/ou constructions	DAF BEP	2011
Mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un fonds de renforcement de capacités (TDR)	Cabinet, BEP	4 ^{ème} trimestre 2010

41. Le cadre institutionnel de l'enseignement technique et professionnel, et les partenariats avec les acteurs de l'économie ivoirienne.

L'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle souffre aujourd'hui d'un environnement institutionnel mal adapté et parfois confus. Elle n'est pas suffisamment orientée, financée et gérée par des partenariats avec le secteur productif privé, ce dernier n'ayant pas de structures représentatives par branches d'activité propices au développement d'accords.

Le METFP entend donc rénover son environnement institutionnel et juridique, dans le sens d'une plus grande clarté et d'une meilleure ouverture aux partenariats.

Problématique et vision stratégique à long terme.

L'éloignement entre l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle et les besoins de l'économie ivoirienne a été décrite par le RESEN, et fait l'objet d'un diagnostic partagé. Cet écart tient en grand part à l'environnement institutionnel et juridique du sous-secteur, consigné dans une loi de 1995.⁷ De nombreuses structures interviennent dans la gestion du sous-secteur, et leurs missions doivent être clarifiées. L'inadaptation de l'offre tient également à la quasi absence de partenariats public-privé noués autour des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle. Les structures actuelles du METFP et des établissements sous tutelle sont mal adaptées à la recherche et à la promotion des partenariats nécessaires.

La stratégie du METFP en matière institutionnelle s'attache donc à une révision du cadre juridique du sous secteur, et notamment de la loi de 1995, et à la définition d'un cadre propice à l'émergence de partenariats avec les acteurs privés de l'économie.

Mesures opérationnelles immédiates.

La refonte du cadre institutionnel est une priorité pour le METFP, qui a du reste déjà entrepris des démarches en ce sens. Dans les trois années à venir, il entend procéder à

- La réalisation d'une étude sur l'organisation et les missions du METFP et des établissements sous tutelle (Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP), l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle (CIDFOR), Centre de Promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (CPNTIC), Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (F.D.F.P.)).
- La préparation des modalités de partenariats avec le secteur productif privé, par des actions de mobilisation, des discussions avec le patronat ivoirien pour organiser leurs instances de représentations par branches professionnelles plutôt que par dimensions d'entreprises, et par des recherches d'informations et d'expériences sur la structuration des partenariats dans des systèmes de formation professionnelle efficaces
- La préparation d'une refonte de la loi de septembre 1995.

⁷ loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement

Activités

Activité	Responsabilité	Dates
TDR étude sur l'organisation et les missions du METFP et des établissements rattachés	IG, Cabinet	4 ^{ème} trimestre 2009
Réalisation de l'étude	Prestataire extérieur, cabinet	2 ^{ème} semestre 2010
Elaboration d'un ensemble de projets de textes légaux et réglementaires rénovés	IG, Cabinet	1 ^{er} trimestre 2011
Discussions avec les organisations patronales sur leur structuration par branches	IG, Cabinet	Déjà en cours
Informations sur les partenariats de branche en formation professionnelle	AGEFOP, IG	1 ^{er} semestre 2010

42. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle.

La rénovation de l'offre de formations professionnelles s'opérera dans le sens d'une plus grande adaptation à la demande sociale des formés et du secteur productif. Elle s'appuiera sur le développement de l'apprentissage renforcé pour les jeunes issus du cycle primaire, et sur la création de centres à vocation sectorielle, appuyés sur des partenariats avec le secteur privé.

La mise en place d'un cadre national de qualifications et certifications permettra de renforcer ces partenariats ainsi que la pertinence de l'offre. Le METFP conservera une position centrale en matière de formation de formateurs, au moyen de l'IPNETP, qui sera renforcé.

Problématique et vision stratégique à long terme.

L'amélioration des scolarités dans l'enseignement primaire, et le maintien nécessaire de la régulation à la fin de ce cycle, vont permettre à de nombreux jeunes ivoiriens d'accéder, après six ou sept années de scolarité, à des formations de courte durée dont les vocations sont (i) de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et (ii) de générer des gains de productivité dans le secteur économique informel. Ces formations, dont l'offre est aujourd'hui embryonnaire et expérimentale en Côte d'Ivoire, devront être développées sous la modalité de l'alternance et de l'apprentissage traditionnel renforcé, dans des partenariats avec les employeurs du secteur informel.

L'offre de formation professionnelle diplômante destinée aux emplois formels du secteur productif doit être réorganisée. En évolution par rapport à l'approche classique structurée par métiers, le METFP opte aujourd'hui pour une offre sectorielle, par branche d'activité, plus propice au développement des partenariats avec les employeurs. Un centre sectoriel de formation continue expérimental sera installé dans la première phase de la stratégie, pendant que la recherche sur les branches les plus porteuses et les plus ouvertes aux partenariats sera développée.

Pour la clarté de l'ensemble de l'offre de formations, pour garantir son adaptation à la demande des employeurs et une meilleure flexibilité dans le parcours des formés, un cadre national de qualifications et de certifications sera mis en place dans la première période d'application de la nouvelle stratégie. Ce CQC sera l'un des lieux privilégiés du partenariat avec les branches productives.

Enfin, le METFP entend conserver un rôle premier dans la formation des formateurs, et en faire désormais sa priorité. Dans cette optique, le renforcement de l'IPNETP sera mené dès le démarrage des activités de la stratégie.

Mesures opérationnelles immédiates.

Le développement d'une offre nouvelle en apprentissage traditionnel renforcé pour les jeunes issus du cycle primaire ou du début du premier cycle secondaire sera recherché par la conduite immédiate de deux études

- l'une sur les conditions du redéploiement de l'apprentissage
- la seconde sur les facteurs de nature à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

A l'issue de ces études, l'essaimage de l'expérience actuellement menée par l'AGEFOP mènera au déploiement de cette nouvelle offre.

Dans le même temps, il sera procédé à l'identification du secteur professionnel le plus adéquat pour initier la création d'un centre sectoriel expérimental. Les partenariats avec les organisations de branche seront négociés, et ce centre sera créé, avec l'appui de financements extérieurs.

Des études et séminaires sectoriels seront mis en place afin de créer le nouveau cadre national de qualifications et de certifications, avec l'appui de prestataires extérieurs.

La rénovation de l'IPNEPT sera entreprise dans la suite immédiate des études techniques nécessaires.

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
Etude sur le redéploiement de l'apprentissage	IG, cabinet, AGEFOP, consultant	1 ^{er} semestre 2010
Etude sur les facteurs favorisant l'insertion	IG, cabinet, AGEFOP, consultant	1 ^{er} semestre 2010
Développement du cadre national de qualifications et certifications	IG, IPNEPT, consultants, branches professionnelles	mi-2010 à mi-2011
Accord de partenariat pour un centre sectoriel de formation professionnel, définition des missions du centre	IG, cabinet, branche professionnelle	2010
Etudes techniques pour l'implantation du centre sectoriel	IG, branche professionnelle	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2010
Construction du centre sectoriel expérimental		Démarrage début 2011
Etudes pour la rénovation de l'IPNEPT	IPNEPT	1 ^{er} semestre 2010
Rénovation et rééquipement de l'IPNEPT	IPNEPT	Début à la fin de 2010

43. Amélioration de l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle.

Le triplement des effectifs d'élèves et de stagiaires de l'enseignement technique et de la formation professionnelle implique la maîtrise des coûts unitaires de formation, l'optimisation de l'emploi des infrastructures et des équipements, ainsi que des travaux importants de réhabilitation des établissements existants, avant l'adjonction de constructions nouvelles.

Problématique et vision stratégique à long terme.

L'enseignement technique, et plus encore, la formation professionnelle, sont amenées dans la décennie qui vient, à connaître une expansion forte de leurs effectifs, à un rythme inconnu jusqu'alors. Le modèle de simulation et la note de cadrage ont anticipé une expansion supérieure au triplement des effectifs sur la période de prévision, pour atteindre environ 120 000 élèves et stagiaires.

Une telle expansion suppose le développement prioritaire des formes d'alternance, et de privilégier la formation professionnelle à l'enseignement technique traditionnel.

Elle suppose également l'optimisation de l'emploi des équipements de formation.

La baisse des coûts unitaires de formation est une nécessité pour cette expansion, ces coûts et les conditions de leur maîtrise feront l'objet d'une réflexion initiée dès maintenant.

En tout état de cause, de nombreuses installations déjà existantes doivent être réhabilitées (bâtiments), puis rééquipées dès que les études entreprises (v. n° 41 et 42) auront permis d'identifier les principales orientations de la nouvelle carte des formations, et dès que les coûts de rééquipement auront été établis avec précision. Ces travaux de réhabilitations ont été listés dans le DSRP, la plupart d'entre eux font d'ores et déjà l'objet de financements négociés avec des partenaires extérieurs. Dans une phase ultérieure (après 2012), des constructions nouvelles devront être entreprises.

Mesures opérationnelles immédiates.

La détermination des options qui seront de nature à favoriser la maîtrise des coûts unitaires de formation se fondera sur une étude approfondie de ces coûts, à entreprendre et à partager dans la première phase de la mise en place de la stratégie.

Les travaux de génie civil pour la réhabilitation des structures existantes seront entrepris également dans une première phase, pendant que les options sur le nouvel environnement institutionnel et le l'adaptation de la nouvelle carte des formations seront explorées. A l'issue de cette phase, il sera procédé aux études de rééquipements de ces centres rénovés, puis à l'acquisition des équipements.

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
Etude sur les coûts unitaires de formation et leur maîtrise	IG, cabinet	1 ^{er} semestre 2010
Génie civil, réhabilitation d'installations existantes		A partir de 2010 pour les financements acquis
Etudes d'équipements		2 ^{ème} semestre 2010, 1 ^{er} semestre 2011
Acquisitions d'équipements		A partir de 2012

44. Mise en place de la stratégie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

La mise en place de la stratégie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est un processus progressif. Une première phase de trois années doit permettre de fixer définitivement des options majeures relatives aux nouvelles formes d'alternance, de partenariats, d'optimisation des ressources, ainsi qu'au nouveau cadre institutionnel. Une assistance à maîtrise d'ouvrage appuiera les travaux d'études nécessaires à cette première phase.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La première phase de la mise en place de la stratégie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comprendra un grand nombre d'investigations, d'études, de concertations, de rénovations de cadres institutionnels et de partenariat. Ces travaux sont complexes et multiformes, ils requièrent souvent des ressources d'expertise extérieure.

Le METFP entend fédérer l'ensemble de ces ressources extérieures sous le couvert d'une interface unique fournie par une assistance à maîtrise d'ouvrage à moyen terme, couvrant une période initiale de trois ans. A l'issue de cette période, le déploiement des décisions qui en seront issues devra pouvoir se réaliser sur la base des seules ressources techniques et d'expertise de l'administration nationale.

Mesures opérationnelles immédiates.

Sous le financement de ressources extérieures, le METFP procédera à la sélection d'un bureau d'études spécialisé en formation professionnelle et enseignement technique. Ce bureau fournira une expertise résidente, chargée de

- contribuer à la rédaction des termes de référence des différentes études ou ateliers à réaliser dans le cadre de la stratégie
- identifier et mobiliser des experts internationaux ou nationaux pour la réalisation de ces travaux
- suivre ces travaux, en assurer la mise en cohérence et la diffusion.

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
TDR de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	Cabinet, IG	4 ^{ème} trimestre 2009
Recrutement du bureau d'études spécialisé	Cabinet, IG	1 ^{er} semestre 2010

51. Diversification de l'offre de l'enseignement supérieur, et régulation des flux et spécialités.

La régulation des flux et leur réorientation planifiée vers des filières en meilleure adéquation avec la demande des employeurs s'opèrera dans un cadre sectoriel et par le ciblage des ouvertures de formations nouvelles et des dépenses sociales.

Problématique et vision stratégique à long terme.

Conformément au modèle de simulation et à la note de cadrage, le Ministère de l'Enseignement supérieur anticipe une évolution très modérée du nombre d'étudiants, qui devrait atteindre 178 000 à l'horizon 2020, soit 630 étudiants pour 100 000 habitants. Cette régulation des flux à l'entrée repose sur un effort sectoriel de régulation, sur le développement de l'offre en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle (v. n° 43), et sur l'amélioration du fonctionnement de la régulation entre le premier et le second cycle de l'enseignement secondaire. (v. n° 137).

Le MESRS envisage de contribuer à cet effort de régulation en reconsidérant le montant des frais d'inscription dans les universités, inchangé depuis une longue période.

La décentralisation des universités, dans le cadre de l'élaboration d'une carte des formations supérieures, le développement des instituts offrant des formations courtes, et le développement des formations à distance sont autant d'orientations de nature à rééquilibrer l'offre en direction des filières scientifiques, techniques, et destinées à l'insertion professionnelle des diplômés.

Une politique ciblée des dépenses sociales viendra en appui de ces efforts de réorientation.

Mesures opérationnelles immédiates.

Durant les trois années à venir, le MESRS entend développer

- le cadre institutionnel permettant la décentralisation des universités et l'ouverture d'instituts à vocation professionnalisante
- la carte des formations supérieures ivoiriennes
- les expériences de formations à distance
- la réflexion partenariale sur les développements opérationnels des options retenues par la stratégie sectorielle

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
Elaboration de projets de textes légaux et réglementaires actualisés pour la décentralisation des universités et l'ouverture d'instituts à vocation professionnalisante	SRC, SDU, Cabinet	4ème trimestre 2009 - 1er trimestre 2010
Elaboration de la carte des formations supérieures ivoiriennes	DESUP, DESPRIV, DPE, cabinet	1er trimestre 2010
Expérimentation des formations à distance	DPE, DIST, DESUP	en cours
Révision des frais d'inscription	DESUP, DPE, cabinet	1er semestre 2010

52. Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de l'adaptation des formations aux demandes du marché du travail.

La qualité de l'enseignement supérieur sera améliorée par l'adoption de l'organisation des cursus selon la structure LMD, par l'augmentation sensible des dépenses pédagogiques, et par la formation des personnels enseignants et d'encadrement. Ces efforts seront rendus possible par la meilleure maîtrise de la régulation des flux.

Problématique et vision stratégique à long terme.

L'enseignement supérieur ivoirien souffre de sureffectifs d'étudiants dans des filières peu porteuses en termes d'emploi, au détriment de filières plus prometteuses destinées à fournir un encadrement technique qualifié aux entreprises du secteur productif.

La réorientation des filières et des spécialités (v. n° 51), par le truchement de l'ouverture d'instituts spécialisés et le ciblage des dépenses sociales constituent les orientations stratégiques du secteur en réponse à ce diagnostic.

L'adoption du système LMD doit également contribuer à améliorer la pertinence des formations dispensées par rapport à la demande économique.

Le RESEN a également montré que les dépenses de qualité (dépenses courantes hors salaire) sont à un niveau ne permettant pas d'espérer que les formations soient fructueuses. On sait enfin que les personnels enseignants ont besoin de renforcements en formation, afin d'être à même de dispenser un enseignement adapté et de qualité.

Le modèle de simulation et la note de cadrage ont anticipé une hausse importante des dépenses pédagogiques, correspondant à une augmentation sensible des coûts unitaires moyens.

Mesures opérationnelles immédiates.

Le MESRS entend dès la première phase de mise en œuvre de la stratégie sectorielle

- initier la réforme des cursus universitaires dans le sens de l'adoption du système LMD ;
- renforcer son processus annuel de préparation budgétaire de façon à identifier avec précision les dépenses pédagogiques prioritaires et à inscrire les dotations correspondantes ;
- identifier les besoins de formation des personnels enseignants et d'encadrement, et établir les schémas opérationnels de formation correspondants.

7. Alphabétisation.

La réduction du nombre d'adultes analphabètes sera obtenue par une augmentation importante des bénéficiaires d'actions d'alphabétisation. Ces actions seront toujours menées par l'entremise d'opérateurs extérieurs au MEN, qui garde une fonction de pilotage et de régulation. Pour un meilleur exercice de cette fonction, le MEN clarifiera les attributions des services concernés.

Problématique et vision stratégique à long terme.

La population ivoirienne compte encore aujourd'hui 51 % d'analphabètes. Le modèle de simulation et la note de cadrage ont montré que les ressources peuvent être disponibles pour réduire cette proportion à 35 % d'ici 2020. Ce progrès implique plus que le doublement des effectifs des bénéficiaires, passant de 130 000 à 277 000 en fin de période.

Le MEN entend atteindre ces objectifs en conservant le recours local à des opérateurs pour la mise en œuvre des activités d'alphabétisation.

Il entend également développer de façon systématique des activités de post alphabétisation, qui donnent la garantie d'une bonne rétention des apprentissages réalisés par les bénéficiaires. Dans cette optique, les relations avec le programme de pérennisation des cantines scolaire (qui encadre des groupements féminins de production vivrière) seront développées.

Mesures opérationnelles immédiates.

De façon à mener à bien cette stratégie pour l'alphabétisation, le MEN entreprend dès la première phase, de

- clarifier les rôles respectifs du SAA (Service autonome de l'alphabétisation) et du FNA (fonds national pour l'alphabétisation)
- renforcer et étendre la formation des encadreurs
- renforcer les capacités des superviseurs

Activités.

Activité	Responsabilité	Dates
Evaluer les pratiques actuelles (étude d'efficacité, séminaire-bilan)	SAA FNA Cabinet	1 ^{er} trimestre 2010
Clarifier le rôle des services chargés de l'alphabétisation, préparation de textes	SAA FNA Cabinet	1 ^{er} trimestre 2010
Planifier la formation des encadreurs, établir les documents standard de formation, réaliser les formations	SAA FNA	2010
Planifier la formation des superviseurs et leurs besoins en équipements	SAA FNA	2010

Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du plan opérationnel à moyen terme.

1°) Suivi de la mise en œuvre.

Une Task Force est en voie de constitution. Cette Task Force sera placée sous la direction collégiale des trois Ministres (Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur), relayée par les trois directeurs de cabinet. Elle est animée par un coordinateur.

Les attributions de la Task Force comprennent :

- le suivi du calendrier des activités, et la relance des différents services pour le démarrage des activités
- la transmission des TDR aux structures d'exécution
- la saisie des assistances à maîtrise d'ouvrage dans les situations où celles-ci sont en place (v. n° 44)
- le suivi des indicateurs
- la préparation des revues sectorielles, en lien avec les cabinets et avec les structures d'exécution

2°) Structure d'exécution des financements extérieurs.

Pour les activités du plan opérationnel financées par le fonds catalytique de l'IMOA-EPT, le BEP est la structure principale d'exécution.

Il emploie les procédures définies par la Banque Mondiale et fait l'objet d'audits réguliers.

Pour certaines activités, le BEP pilote et encadre des maîtrises d'ouvrage déléguées :

- aux communautés, pour les constructions de salles de classes des écoles primaires en milieu rural (v. n° 121, 122)
- aux ONG, désignées après un appel à proposition, pour l'expérimentation des classes passerelles (v. n° 126).

Le renforcement des capacités du BEP est proposé au financement du fonds catalytique, de façon rendre possible l'exécution d'un volume d'activités supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.